

RAPPORT FINANCIER 2024

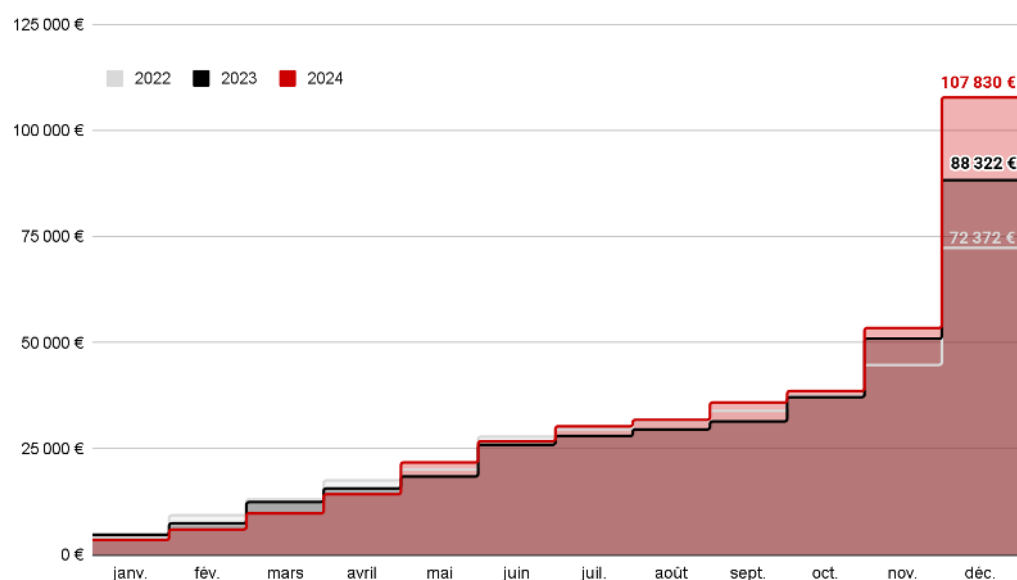
Des recettes en forte hausse à 250 k€, dont 75 % de dons et cotisations

Les recettes progressent de +48 k€ grâce aux cotisations (+6 k€) et surtout aux dons (+20 k€, en hausse de +22 %), qui représentent au total 75 % des ressources d'Acrimed.

Les ventes de *Médiacritiques* (+7 k€), les prestations rémunérées (+4 k€) et les intérêts de l'épargne (+2 k€) compensent par ailleurs la baisse des ventes de livres (-3 k€).

Dons et cotisations : 190 k€ (+26 k€ par rapport à 2023, soit +16 %)

collecte de dons mensuelle depuis 2022



Quasiment stable par rapport à l'année précédente durant les 11 premiers mois de l'année (soit une collecte en hausse de +2 k€ en cumul à fin novembre), le nombre de dons reçus¹ a très fortement progressé en toute fin d'année 2024² pour atteindre finalement 2 100 (contre 1 760 en 2023, soit +20 %). Le don moyen a par ailleurs légèrement augmenté de 43 € à 45 €, soit une hausse de +19 k€ des dons reçus.

Les dons supérieurs ou égaux à 1 000 € (11 k€) et les collectes en manifestations (3 k€) sont quant à eux stables. Au final, le montant total de la collecte de dons est en hausse de +22 % à 108 k€ (soit +20 k€ par rapport à 2023).

Le nombre de cotisations augmente de +6 %, portant à 1 567 le nombre de personnes ayant souscrit une adhésion en 2024, tandis que le montant moyen progresse légèrement à 52 €. Ainsi les cotisations représentent un total de 82 k€, en hausse de +6 k€ par rapport à l'année précédente (+9%).

¹ Hors dons d'au moins 1 000 € (7 en 2024 contre 6 en 2023) et hors dons récoltés en manifestations (3 k€).

² Sur les +19 k€ de dons collectés en 2024 par rapport à 2023, 90% (17 k€) ont été reçus en décembre, et 70% (13 k€) sont concentrés sur la période du 22 au 31 décembre (correspondant aux nouveaux appels à dons).

Abonnements et ventes de Médiacritiques : 37 k€ (+7 k€, soit +23 %)

Les recettes de *Médiacritiques* sont en hausse de +7 k€ par rapport à l'année passée, en raison d'une augmentation à la fois du nombre d'abonnements souscrits durant l'année (+3 %, soit 1 649 contre 1 598 en 2023) et des ventes à l'unité (+2 k€).

Ventes de la boutique : 5 k€ (-3 k€, soit -42 %)

Les ventes 2023 étaient portées par la sortie du livre *Les médias contre la gauche*, ce qui explique la baisse enregistrée en 2024. Au total Acrimed a vendu 196 livres et 18 DVD des Nouveaux chiens de garde, ainsi que 300 cartes des médias et 60 autocollants.

Recettes diverses : 22 k€ (+18 k€)

Acrimed a enregistré 5,3 k€ d'intérêts d'épargne, 4 k€ de recettes liées aux vidéos pour Blast, 1,5 k€ de remboursement de frais de formation, 1,4 k€ de droits d'auteur divers et 0,6 k€ pour 2 interventions – ainsi que 9 k€ de reprise de provision relative à la dépréciation du stock de *Médiacritiques* (cf. ci-dessous).

Des dépenses quasiment stables à 200 k€

Les frais relatifs à la rémunération des 4 salariées représentent les deux-tiers des dépenses d'Acrimed. Ils sont en baisse de -2 k€ à 130 k€ en raison du départ de Sophie et de son relais avec Nils et Vivien début 2023, qui avaient majoré les dépenses 2023.

Parmi les principales variations de l'année, il faut relever la baisse de -5 k€ des loyers suite au déménagement du local de Paris à Rennes en juin 2024. Les autres dépenses sont stables, à l'exception de l'impression et des frais postaux de *Médiacritiques* (+3 k€).

A noter que plus de 5 000 exemplaires des premiers numéros de *Médiacritiques* (de 2011 à 2018) ont été mis au rebut à l'occasion du déménagement. La perte de valeur réelle de ce stock ayant été comptabilisée l'an dernier, l'impact est nul sur le résultat, mais cela engendre d'une part une « reprise de provision pour dépréciation » de 9 k€ dans les recettes diverses, et d'autre part une « autre charge de gestion courante » de 9 k€.

Outre la rémunération des salariées, les postes de dépenses principaux restent les achats d'impression (6 %), les affranchissements (6 %) et les loyers du local (4 %).

Rémunération du personnel : 130 k€³ (-2 k€ par rapport à 2023, soit -1 %)

Services extérieurs : 38 k€ (-1 k€, soit -2 %)

Achats : 23 k€ (-0 k€, soit -0 %)

Dépenses diverses : 10 k€ (-1 k€)

Les autres dépenses comprennent la mise au rebut d'une partie du stock de *Médiacritiques* (9 k€), l'impôt sur les intérêts (0,7 k€) et la formation pro (0,6 k€).

³ Sur une année complète, les salaires et cotisations sociales pour un temps plein sont d'environ 42 k€.

La trésorerie représente un peu plus d'une année de dépenses

Trésorerie : 254 k€ (+61 k€ par rapport à 2023, soit +32 %)

Avec 253 k€ de recettes pour 202 k€ de dépenses, Acrimed affiche pour 2024 un excédent comptable de 51 k€. Compte tenu de la reprise de provision pour dépréciation du stock de *Médiacritiques* (9 k€)⁴, la capacité d'autofinancement s'établit à 42 k€.

La variation du besoin en fonds de roulement⁵ étant par ailleurs de -16 k€, l'association n'ayant pas investi en 2024 mais ayant récupéré la caution du local parisien (3 k€), sa trésorerie s'est améliorée de +61 k€ en un an. Fin 2024, Acrimed disposait de 254 k€ de trésorerie, soit environ 16 mois de dépenses.

Autres actifs de l'association : 3 k€ (-4 k€, soit -53 %)

Au 31 décembre 2024, le stock de marchandises (livres, t-shirts, etc.) achetées pour être revendues sur la boutique et d'exemplaires de *Médiacritiques* imprimés mais non encore vendus était en légère baisse (-1 k€) à 2 k€.

Tous les biens détenus par l'association étant amortis à la fin de l'année 2024, la valeur nette comptable des immobilisations est nulle.

Ressources de l'association : 258 k€ (+57 k€, soit +29 %)

82 % des ressources de l'association proviennent des excédents qu'elle a réalisés les années passées (nets des déficits), soit 211 k€.

Les dettes sont notamment relatives à la provision de congés payés (18 k€) et aux factures fournisseurs (4 k€) qui n'avaient pas encore été payées au 31 décembre 2024, tandis que les produits constatés d'avance (20 k€) correspondent à la quote-part des abonnements *Médiacritiques* concernant des numéros qui seront publiés en 2025 ou les années suivantes.

Prévisions 2025 à l'équilibre avec un budget de 50 k€ pour des piges

Le budget 2025 est basé sur l'hypothèse d'une stabilité des dépenses par rapport à celles constatées en 2024 à deux exceptions près : la rémunération du personnel, qui inclut une enveloppe de 50 k€ pour des piges et un alignement de la rémunération sur le salaire net médian ; et l'absence de loyer du local parisien (loué jusqu'en juin 2024).

L'association serait à l'équilibre, ce qui porterait les réserves à un niveau équivalent à environ 11 mois de dépenses (213 k€).

⁴ Les provisions réduisent le résultat comptable mais n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

⁵ Le BFR mesure l'écart entre d'une part les stocks hors provision (2 k€), les créances (0,2 k€) et les charges constatées d'avance (0,9 k€) et d'autre part les dettes (23 k€) et les abonnements à *Médiacritiques* déjà payés concernant des n° pas encore édités (20 k€). Il est de -44 k€ en 2024 alors qu'il était de -28 k€ en 2023.

Association ACRIMED

Maison des Associations
6 cours des Alliés
35000 RENNES

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ALBRIZIO GIOACCHINO

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 06 76 79 70 83

Courriel : ga@albrizio-associes.fr

ASSOCIATION ACRIMED

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres de l'assemblée générale de l'Association ACRIMED.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACRIMED relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

➤ Compte Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

Dans le cadre de mes appréciations des principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites en annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 applicables et ont été correctement appliquées sur cet exercice comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 février 2025

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



Bilan

Bilan

ACTIF				
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. - Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. tech., matériel et out. industriel				
Autres immobilisations corporelles	5 710	5 710		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Participations et Créances rattachés	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				2 700
Total I : Actif immobilisé	5 725	5 710	15	2 715
Stocks et en cours	2 484	81	2 403	3 778
Créances clients, usagers et comptes rattachés	219		219	384
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				90
Valeurs mobilières de placements				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	254 330		254 330	193 172
Charges constatées d'avance	859		859	398
Total II : Actif circulant	257 892	81	257 811	197 822
Total III : Frais d'émission des emprunts				
Total IV : Primes de remb. des emprunts				
Total V : Ecart de conversion Actif				
Total Général (I + II + III + IV + V)	263 617	5 791	257 826	200 537

Bilan

PASSIF		
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)
	Net	Net
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	159 643	160 149
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	50 939	-506
Situation nette (sous total)		
Fonds propres consommables		
Total I : Fonds propres	210 582	159 643
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II : Fonds reportés et dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III : Provisions		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 580	4 129
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 434	16 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 221	19 913
Total IV : Dettes	47 244	40 894
Total V : Ecart de conversion Passif		
Total général (I + II + III + IV + V)	257 826	200 537

Compte de résultat

Compte de Résultat

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)
Cotisations	81 687	75 202
Ventes de biens	41 481	37 814
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 600	150
dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommateurs de la dotation consommable		
Dons manuels	103 580	84 072
Mécénats	4 250	4 250
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 173	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 428	333
Total I : Produits d'exploitation	247 198	201 822
Achats de marchandises	167	2 320
Variation de stocks	1 707	-796
Autres achats et charges externes	59 266	60 436
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	558	605
Salaires et traitements	96 043	99 193
Charges sociales	34 207	32 679
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions	81	8 705
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	8 829	2 146
Total II : Charges d'exploitation	200 858	205 288
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	46 340	-3 466
Produits financiers de participations	5 315	3 174
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III : Produits financiers	5 315	3 174
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de charge		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV : Charges financières		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 315	3 174
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	51 655	-292
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V : Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI : Charges exceptionnelles		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	716	214
Total des produits (I + III + V)	252 512	204 996
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	201 573	205 501
Solde créditeur : Excédent	50 939	
Solde débiteur : Déficit		506

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2023, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 257 826 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 50 939 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21 février 2025 par le bureau de l'association.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation de l'association

Acrimed (Action-Critique-Médias) s'est constituée comme une association-carrefour : elle réunit des journalistes et salarié·es des médias, des chercheurs·ses et universitaires, des acteurs·rices du mouvement social et des « usagers » des médias.

Observatoire des médias né du mouvement social de 1995, dans la foulée de l'Appel à la solidarité avec les grévistes, Acrimed cherche à mettre en commun savoirs professionnels, savoirs théoriques et savoirs militants au service d'une critique indépendante, radicale et intransigeante.

Acrimed est une association d'intérêt général à but non lucratif. Elle poursuit plusieurs objectifs :

Informer. Informer sur l'information (sur son contenu et sur les conditions de sa production), sur les médias, sur les journalismes et les journalistes, grâce à la mise en commun de savoirs théoriques, de savoirs professionnels, de savoirs militants.

Contester. Contester l'ordre médiatique existant, sa concentration, sa financiarisation, la marchandisation de l'information et de la culture, l'anémie du pluralisme et du débat politique, l'emprise des sondages (et des instituts qui en font commerce), les connivences, les complaisances, l'implication des entreprises médiatiques dans la contre-révolution néolibérale... Contester également celles et ceux qui dominant et perpétuent un ordre médiatique qui, en l'état, est tout sauf le pilier d'une véritable démocratie.

Mobiliser. Mobiliser et se mobiliser avec toutes les forces disponibles (partis, syndicats, associations...) pour construire un véritable front de lutte à la mesure des enjeux. La question des médias est une question politique essentielle, elle doit le devenir ou le redevenir, et doit faire l'objet d'un combat politique.

Proposer. Proposer des transformations en profondeur des médias. Si un autre monde est possible, d'autres médias le sont aussi. Et pour qu'un autre monde soit possible, d'autres médias sont nécessaires. C'est pourquoi Acrimed s'efforce d'élaborer des propositions, précises et concrètes, qui font l'objet d'un débat toujours ouvert au sein de l'association et avec nos partenaires.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes énoncés par l'Autorité des normes comptables dans le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (modifié par le n°2022-04) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et dans le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice 2024.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements, installations	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association ne comptant que 4 salariés, les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif pouvant avoir une incidence sur le résultat n'est à signaler.

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 147 €		6 437 €	5 710 €
Immobilisations financières	2 715 €		2 700 €	15 €
TOTAL	14 862 €		9 137 €	5 725 €

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	2 627 €		2 627 €	
Autres immobilisations corporelles	9 520 €		3 810 €	5 710 €
TOTAL II	12 147 €		6 437 €	5 710 €
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	12 147 €		6 437 €	5 710 €

État des stocks

État des stocks	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Marchandises	2 689 €		974 €	1 715 €
Produits finis	9 794 €		9 025 €	769 €
TOTAL	12 483 €		9 999 €	2 484 €

Mouvements des dépréciations

Mouvements des dépréciations	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	8 705 €		8 624 €	81 €
TOTAL	8 705 €		8 624 €	81 €

Une provision pour dépréciation a été enregistrée en 2023 pour tenir compte du fait que les exemplaires de la revue *Médiacritiques* les plus anciens ne sont quasiment plus vendus désormais. La quasi-totalité de ce stock a été mise au rebut en juin 2024 à l'occasion du déménagement.

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	219 €	219 €	
Charges constatées d'avance	859 €	859 €	
TOTAL	1 078 €	1 078 €	

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
Postes	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								0 €
Fonds propres avec droit de reprise								0 €
Écart de réévaluation								0 €
Réserves	160 149 €	-506 €	0 €					159 643 €
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	-506 €	506 €	0 €	50 939 €	0 €			50 939 €
SITUATION NETTE	159 643 €	0 €	0 €	50 939 €	0 €			210 582 €
Subventions d'investissement	0 €							0 €
Provisions réglementées	0 €							0 €
TOTAL	159 643 €	0 €	0 €	50 939 €	0 €			210 582 €

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Il n'existe pas de fonds dédiés dans les comptes de l'association.

État des dettes et des produits constatés d'avance

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	9 €	9 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 580 €	3 580 €		
Dettes fiscales et sociales	23 434 €	23 434 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	20 221 €	20 221 €		
TOTAL	47 244 €	47 244 €		

État des charges à payer

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	2 480 €
Personnel	14 602 €
Organismes sociaux	3 946 €
TOTAL	21 028 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Avantages et des ressources provenant de l'étranger

Version synthétique¹ de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice N (article 432-4 du règlement ANC n°2022-04)

État du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Allemagne	611 €
Australie	30 €
Autriche	14 €
Belgique	1 591 €
Canada	87 €
Colombie	40 €
Danemark	65 €
Espagne	240 €
Irlande	30 €
Italie	8 €
Japon	60 €
Luxembourg	340 €
Norvège	170 €
Pays-Bas	172 €
Portugal	92 €
République Tchèque	30 €
Royaume-Uni	250 €
Suède	45 €
Suisse	1 456 €
Venezuela	70 €

¹ La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 21 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association sur demande écrite par mail à l'adresse info@acrimed.org.

Ventilation des ressources provenant de la générosité du public

Les dons constituent une ressource essentielle de l'association, ce qui leur confère un caractère de produits d'exploitation et non un caractère exceptionnel.

Conformément aux consignes de l'administration fiscale, seuls les dons et cotisations reçus en 2024 sont comptabilisés dans les recettes de l'exercice 2024 et donnent droit à un reçu fiscal au titre de l'année 2024.

Les ressources provenant de la générosité du public sur l'exercice s'élèvent à 194 382 euros et se décomposent de la façon suivante :

Ressources provenant de la générosité du public	2023	2024
Dons manuels	84 072 €	103 580 €
Cotisations (sans contrepartie)	75 202 €	81 687 €
Mécénats	4 250 €	4 250 €
Intérêts de l'épargne	3 174 €	5 315 €
TOTAL	166 698 €	194 382 €

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants et dirigeantes

Aucun membre du conseil d'administration, du bureau ou de la commission de médiation de l'association n'est rémunéré.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 480 euros.

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2024 faute d'outils adéquats.

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

- néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

- néant

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	194 832 €	194 832 €	166 698 €	166 698 €
Cotisations sans contrepartie	81 687 €	81 687 €	75 202 €	75 202 €
Dons, legs et mécénat	107 830 €	107 830 €	88 322 €	88 322 €
Dons manuels	103 580 €	103 580 €	84 072 €	84 072 €
Legs, donations et assurances-vie				
Mécénat	4 250 €	4 250 €	4 250 €	4 250 €
Autres produits liés à la générosité du public	5 315 €	5 315 €	3 174 €	3 174 €
2. Produits non liés à la générosité du public	48 975 €	0 €	38 298 €	0 €
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage d'entreprise				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	48 975 €		38 298 €	
3. Subventions et autres concours publics				
4. Reprises sur provisions et dépréciations	8 705 €			
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs				
TOTAL	252 512 €	194 832 €	204 996 €	166 698 €

Les ressources d'Acrimed proviennent des dons et cotisations de nos lecteurs et lectrices et de la ventes des livres et revues que nous publions.

Pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, Acrimed ne demande pas et ne reçoit pas de subventions publiques, et s'interdit le recours à la publicité.

1. Produits liés à la générosité du public

Acrimed a perçu en 2024 un total de 194 832 euros de dons et cotisations provenant de 2 362 lecteurs et lectrices. Les dons et cotisations, en augmentation de 16% par rapport à l'année 2023, représentent plus de 75% des ressources d'Acrimed en 2024.

L'association a par ailleurs enregistré 5 315 € d'intérêts de l'épargne (notamment grâce au Livret A, rémunéré à hauteur de 3,00% en 2024).

2. Produits non liés à la générosité du public

L'association a comptabilisé 36 950 € de recettes au titre de sa revue trimestrielle *Médiacritiques* et 4 531 € d'autres ventes (notamment 2 982 € des livres qu'elle a co-écrits ou co-édités), ainsi que 7 494 € de recettes diverses (vidéos Blast, remboursement de frais de formation, droits d'auteur, intervention rémunérée).

3. Subventions et autres concours publics

L'association n'a bénéficié d'aucune subvention en 2024.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

La provision pour dépréciation de 9 k€ enregistrée en 2023 pour tenir compte du fait que les exemplaires de la revue *Médiacritiques* les plus anciens ne sont quasiment plus vendus a été reprise lors de la mise au rebut de ce stock, à l'occasion du déménagement de Paris à Rennes.

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

Il n'y a eu aucune utilisation de fonds dédiés antérieurs en 2024.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	148 313 €	148 313 €	157 369 €	157 369 €
Réalisées en France	148 313 €	148 313 €	157 369 €	157 369 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	148 313 €	148 313 €	157 369 €	157 369 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>				
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>				
<i>Versement à d'autres organismes</i>				
2. Frais de recherche de fonds	19 464 €	19 464 €	17 097 €	0 €
Frais d'appel à la générosité du public	19 464 €	19 464 €	17 097 €	9 329 €
Frais de recherche d'autres ressources				
3. Frais de fonctionnement	32 999 €	27 054 €	22 116 €	
4. Dotation aux provisions et dépréciations	81 €		8 705 €	
5. Impôts sur les bénéfices	716 €		214 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice				
TOTAL	201 573 €	194 832 €	205 501 €	166 698 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	50 939 €	0 €	-506 €	0 €

Acrimed compte quatre salarié·es : deux secrétaires de rédaction à temps plein, un chargé de la vie associative et un secrétaire administratif à temps partiel (soit 2,9 « équivalents temps plein »).

1 - Missions sociales

En 2024, Acrimed a :

- publié une centaine d'articles (en accès libre et gratuit) sur son site Internet ;
- animé quatre émissions de critique des médias en partenariat avec le média indépendant Blast, qui ont été visionnées 2 millions de fois au total ;
- édité quatre numéros de la revue *Médiacritiques*, diffusée en librairies et sur abonnement (les 51 premiers numéros sont en accès libre et gratuit sur le site) ;
- co-organisé avec Reporterre une journée de débats à l'Académie du Climat de Paris sur le thème « Médias et écologie : le combat est politique » ;
- effectué 33 interventions dans des débats sur les médias et 4 dans des établissements scolaires et universitaires ;
- répondu à 13 sollicitations de médias (dont Reporterre, *La Déferlante*, *L'Humanité*, Revue Cause Commune, Au Poste, Blast) ;
- contribué à l'ouvrage collectif *Extrême droite : La résistible ascension* ;
- tenu des stands lors de 10 événements (université d'été de LFI, Fête de L'Huma, villages antifascistes, conférences sur Julian Assange) ;
- participé à 6 manifestations (dont 3 à Rennes et 3 à Paris) ;
- co-signé l'« *Appel pour un front commun des médias contre l'extrême droite* », participé aux « *Assises de la presse pas pareille* » et adhéré à l'Ofalp (Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse).

La rémunération du personnel représente la principale dépense (81 k€, soit 55%), suivie par les frais directs (49 k€), essentiellement liés à l'édition de la revue trimestrielle et des livres (mise en page, impression, frais postaux, etc.), et par une quote-part des frais généraux (18 k€).

2 - Frais de recherche de fonds

L'association a consacré 19 464 euros en 2024 à l'activité dite de « *recherche de fonds* », exclusivement sur les frais d'appel à la générosité du public.

Cette rubrique comprend notamment (65%) la quote-part des salaires au prorata du temps passé à la gestion des dons (12,6 k€), ainsi que les commissions et frais bancaires sur les dons reçus (4,0 k€) et une quote-part des frais généraux (2,9 k€).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit essentiellement (23 k€, soit 70%) de la quote-part – au prorata du temps passé à la gestion et à la gouvernance de l'association – des salaires du secrétaire administratif (60%), du salarié en charge de la vie associative (35%) et d'un des deux secrétaires de rédaction (15%).

Conformément aux dispositions règlement n°2018-06 de l'ANC, cette rubrique comprend également les frais de structure (4,7 k€, dont notamment 2,5 k€ d'honoraires du commissaire aux comptes), non affectables aux missions sociales de l'association. Enfin on y trouve une quote-part des frais généraux (5,2 k€).

4. Dotation aux provisions et dépréciations

Une provision pour dépréciation de 0,1 k€ a été enregistrée pour tenir compte du fait que les exemplaires de la revue *Médiacritiques* parus avant 2021 ne sont quasiment plus vendus.

5. Impôts sur les bénéfices

L'association est redevable de 716 € d'impôt sur les bénéfices en 2024 au titre des produits de l'épargne.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Aucun don affecté n'a été reporté en fonds dédié en 2024.

Contributions volontaires en nature

Les contributions des bénévoles dans les activités de l'association n'ont pas été mesurées en 2024 faute d'outils adéquats.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités de l'association.

Le CER est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateur·ices. Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ». Tous les coûts qui concernent une activité correspondant à l'une des trois grandes rubriques du CER leur sont directement affectés.

Néanmoins, certaines dépenses (frais généraux tels que le loyer du local) peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du CER. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques au prorata des dépenses de personnel.

Emplois et ressources

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	148 313 €	157 369 €	1. Ressources liées à la générosité du public	194 832 €	166 698 €
Réalisées en France	148 313 €	157 369 €	Cotisations sans contrepartie	81 687 €	75 202 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	148 313 €	157 369 €	Dons, legs et mécénats	107 830 €	88 322 €
<i>Versements à d'autres organisations</i>			<i>Dons manuels</i>	103 580 €	84 072 €
Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	<i>Legs, donations et assurance-vie</i>		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			<i>Mécénat</i>	4 250 €	4 250 €
<i>Versement à d'autres organisations</i>			Autres ressources liées à la générosité du public	5 315 €	3 174 €
2. Frais de recherche de fonds	19 464 €	9 329 €			
Frais d'appel à la générosité du public	19 464 €	9 329 €			
Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement	27 054 €				
TOTAL DES EMPLOIS	194 832 €	166 698 €	TOTAL DES RESSOURCES	194 832 €	166 698 €
Dotations aux provisions et dépréciations			Reprise sur provisions et dépréciations		
Report en fonds dédiés de l'exercice			Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	194 832 €	166 698 €	TOTAL	194 832 €	166 698 €
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	0 €	0 €
			Excédent ou insuffisance de la générosité du public	0 €	0 €
			Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0 €	0 €

(voir le chapitre consacré au CROD pour le détail des ressources, des missions sociales, des frais de recherche de fonds et des frais de fonctionnement)